

FORMATION

Notre vision du rôle de l'université dans la formation

- Offrir des formations diversifiées, ouvertes à tous, au travers d'une offre :
- cohérente et lisible pour les étudiants et adaptée au budget disponible,
 - déterminée et examinée par les élu-e-s de la Commission Formation et Vie Universitaire,
 - offrant des dispositifs d'aide à la réussite aux étudiants de L1,
 - limitée en termes de Diplômes d'Université,
 - où la convention avec la Catho sera remise en cause,
 - s'appuyant sur des services connexes disposant de moyens adéquats pour fonctionner.

Nos propositions

- Donner aux élu-e-s de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) des rôles leur permettant de déterminer la politique de l'université en matière de formation.
 - Participer à l'élaboration du budget de la formation (loi ESR 2013).
 - Etudier dans le détail l'offre de formation avec des documents exhaustifs.

A contrario du Conseil Académique du 22/05/15 sur la soutenabilité de l'offre de formation qui s'est tenu en 3 h et sur la base de documents très synthétiques.

- Réaliser un travail de mise en cohérence de l'offre de formation.
- Juger la cohérence pédagogique des maquettes de formation.

Cas de la L1 SESI dont la maquette a été profondément modifiée en 2014.

- ❑ Stopper la multiplication des Diplômes d'Université (DU), réaliser un bilan du coût de fonctionnement des DU de Lille 1 et établir au sein de la CFVU des règles d'ouverture pour les DU.

Ne plus ouvrir des formations dont 50% de l'enseignement est assuré par des contractuels ou par des heures complémentaires de titulaires.

- ❑ Réaliser un bilan des dispositifs pédagogiques mis en place pour l'aide à la réussite des étudiants en L1.
 - Supprimer des dispositifs efficaces en raison de restrictions budgétaires (Conseil Académique du 22/05/15) c'est pénaliser de nombreux étudiants qui ont de plus en plus besoin d'être soutenus pour réussir leur L1.
 - A contrario de cette logique comptable, nous proposons de systématiser et coordonner les dispositifs jugés efficaces afin de diminuer le taux d'échec en L1 (dixit le volet spécifique commun aux trois universités du contrat de site de la ComUE).

- Garantir des conditions de fonctionnement correctes pour les services liés à la gestion des formations : service des inscriptions, services des examens, relais handicap...
- Veiller à ce que des moyens humains et logistiques adaptés à un fonctionnement correct leur soient fournis.
- Stabiliser l'implantation du service des examens dans le bâtiment A9 et assurer sa signalétique sur le campus et sur le plan du campus. Lui garantir un nombre de bureaux suffisant pour l'accueil des étudiants en situation de handicap avec aménagements particuliers.
- Proposer des locaux viables et pérennes au service des inscriptions pour la localisation de la chaîne d'inscription et l'accueil physique des étudiants.

Offrir aux étudiants des conditions adéquates pour passer les examens.

Les bâtiments A4 et A5 doivent retrouver leur usage de salles d'examen à la rentrée 2016 et dans la totalité de leurs surfaces afin de pouvoir y accueillir 400 étudiants au A4 et 350 au A5 (\Rightarrow refuser une implantation du service des examens au A5).

- A l'ère du numérique, proposer aux enseignants et aux étudiants des équipements multimédia de qualité et adaptés à la formation.
- Etudier des aménagements des salles de ressources multimédia qui soient en cohérence avec les besoins exprimés par les enseignants utilisateurs de ces salles.
- Poursuivre l'équipement des amphithéâtres en vidéoprojecteur et en écran de projection tout en veillant à ce que leur utilisation ne soit pas compromise par l'absence de volet aux fenêtres.
- Affecter des crédits pour assurer l'entretien et le remplacement du parc de rétroprojecteurs et des écrans de projection dans les salles de TD.

Tous les aspects logistiques liés à la formation doivent être débattus au sein de la CFVU en concertation avec la Direction Générale des Services afin que les décisions prises soient en cohérence avec les besoins des utilisateurs enseignants et étudiants.

□ Contrôler la reconduite des conventions avec d'autres établissements.

- Effectuer un examen des conventions de délocalisation et de double diplôme avant leur reconduite.
- Exiger une présentation d'un bilan détaillé des conventions en vigueur avec les instituts privés.
- Remettre en cause la convention avec La Catho, établissement privé concurrent des établissements publics, et expertiser ses formations sous convention.